



Gypaète barbu

Rosalie des Alpes

Sapros

Un patrimoine naturel à préserver

Biodiversité en Midi-Pyrénées

Cistude d'Europe

Fritillaire pintade

Bouquetin mâle adulte

Adonis annuelle

Maintenir la biodiversité est indispensable



Les services rendus par la biodiversité sont indispensables à notre survie. Les espèces et les milieux naturels contribuent directement à notre alimentation, fournissent des matières premières, sont des ressources pour la pharmacopée, assurent des fonctions d'épuration de l'eau, de production d'oxygène, d'atténuation des risques naturels (inondations, érosion...). La diversité des espèces permet également de maintenir des capacités

d'adaptation face au changement climatique, aux maladies... Préserver la biodiversité, c'est garantir les conditions nécessaires à la réalisation des cycles de vie des espèces (reproduction, alimentation, brassage génétique), c'est aussi maintenir les habitats naturels, c'est-à-dire les caractéristiques du « milieu » dans lequel une population d'individus d'une espèce peut normalement vivre et s'épanouir.

La perte de biodiversité se traduit par la diminution du nombre d'espèces et d'habitats naturels, la réduction de leur aire de répartition, le déclin des populations, la perte de qualité des espaces naturels. Bien que réelle et mesurée, elle n'est cependant toujours pas appréhendée dans notre société comme un risque majeur pour l'avenir de l'Homme.



Quelle situation en Midi-Pyrénées ?

Midi-Pyrénées, située à cheval entre les grandes régions atlantiques, continentales, montagnardes et méditerranéennes, est soumise à leurs influences climatiques. La Région établit par ailleurs une connexion majeure entre la péninsule ibérique et le nord de l'Europe. Ce contexte très particulier permet à des milieux et des espèces très variés de se développer : Midi-Pyrénées accueille près de la moitié des espèces françaises de faune et flore. 34% du territoire régional est référencé dans des zones d'intérêt écologique

faunistique et floristique. Ces zonages ne sont pas protégés, mais ils mettent en lumière la qualité des habitats naturels de notre région et notre responsabilité patrimoniale pour assurer sa conservation. Enfin, l'endémisme, c'est-à-dire la répartition géographique exclusive de certaines espèces, est un point fort de l'intérêt de la flore de Midi-Pyrénées. Ainsi, 144 espèces ne sont présentes que sur le Massif Pyrénéen, et nulle part ailleurs au monde (Androsace des Pyrénées, Dioscorée des Pyrénées...)!

Une espèce est endémique si elle n'est présente naturellement que dans une région géographique délimitée exclusive. Ces espèces ne se rencontrent nulle part ailleurs ! Leur préservation est donc particulièrement importante.

La biodiversité, c'est la diversité du vivant

La biodiversité, c'est la « diversité du vivant ». Elle peut être considérée à trois niveaux : la diversité génétique, la diversité des espèces et celle des milieux naturels. C'est aussi l'ensemble des relations existantes entre toutes ces formes de vie.

Elle est constituée d'une part d'une nature dite « remarquable », c'est-à-dire les espèces et espaces rares ou menacés, mais également de la nature « ordinaire » qui compose notamment notre environnement de tous les jours, nos paysages.

La biodiversité : c'est notre patrimoine naturel. Sa conservation engage chacun de nous : la prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement du territoire et les activités humaines est nécessaire dès maintenant.

Notre biodiversité est menacée

La grande diversité de milieux et la forte présence d'espèces emblématiques et endémiques mettent en évidence un état globalement préservé. Des menaces pèsent toutefois sur la biodiversité de notre région :

L'artificialisation du territoire

illustrée par l'expansion urbaine du pôle toulousain (qui détient le 1^{er} rang des grandes villes françaises en termes de croissance démographique) ;

La fragmentation, la rupture de continuité des milieux naturels prégnante sur la plaine garonnaise, qui peut entraver les déplacements des espèces et donc altérer leur capacité de reproduction, leur adaptation aux divers changements, notamment le changement climatique ;

L'intensification des pratiques agricoles dans les plaines céréalières

: les surfaces en herbe où se pratiquent des activités agricoles extensives ont chuté au profit des terres labourables (70% de la surface agricole utile), dominées par les grandes cultures céréalières ;

le recul de l'activité agricole dans les Massifs

(« déprise ») : entre 2000 et 2011, Midi-Pyrénées a perdu 3% de sa SAU (Surface Agricole Utile), évolution équivalente à celle de la France métropolitaine mais plus importante dans les zones de montagne pourtant supports d'une forte biodiversité ;

L'expansion d'espèces exotiques envahissantes

concentrée autour des principaux axes fluviaux tels que la Garonne et l'Adour (renouée du Japon, bambou du Japon, buddleia du père David (ou arbre à papillons), herbe de la pampa, ambroisie...);

Les pollutions : en 2012, 97% des stations de suivi des eaux superficielles de Midi-Pyrénées ont détecté des produits phytosanitaires.





Cistude d'Europe



Rhinolophus euryales



Lys des Pyrénées



Aigle botté

Les actions de la Région Midi-Pyrénées en faveur de la biodiversité

La Région Midi-Pyrénées assure la préservation des hauts lieux de la biodiversité régionale via la création de Réserves naturelles régionales (RNR).

En 2014, cinq Réserves naturelles régionales permettent la préservation de 6 534 ha de patrimoine naturel remarquable : les estives d'Aulon (65), le Massif montagneux du Pibeste Aoulhet (65), le Marais de Bonnefont (46), les côteaux du Fel (12), les plans d'eau de Cambounet-sur-le-Sor (81). Dotés d'un plan de gestion, et sous l'égide d'un gestionnaire désigné par

la Région après candidature, ces territoires assurent le maintien d'activités humaines cohérentes avec l'objectif de conservation de la biodiversité qui fait l'objet du classement en RNR. Dans ces espaces naturels, le gestionnaire veille au respect de la réglementation qui vise à protéger les habitats naturels, la faune et la flore qui font l'objet du classement de ces territoires.

A terme, le réseau de RNR comprendra 10 à 12 sites représentatifs des grands enjeux de préservation de la biodiversité en Midi-Pyrénées.



Parcs Naturels Régionaux (PNR)

La Région Midi-Pyrénées est à l'initiative de la création de 4 PNR : Causses du Quercy (46), Haut-Languedoc (81), Grands Causses (12), Pyrénées Ariégeoises (09). Un cinquième PNR est en émergence sur l'Aubrac. La Région est le premier contributeur financier de ces structures. Les Parcs naturels régionaux sont des territoires de projets, délimités selon une logique de cohérence géographique, patrimoniale et paysagère.

Les collectivités qui les composent se sont engagées dans un projet partagé de préservation et de valorisation de leur patrimoine naturel, paysager et culturel, de développement économique et social durable et d'aménagement équilibré du territoire. Les PNR conseillent les élus et accompagnent les acteurs locaux (agriculteurs, forestiers, artisans, industriels, habitants...) dans la prise en compte de la biodiversité dans leurs activités. Ils animent des programmes d'amélioration des connaissances, de préservation et de gestion de la faune et de la flore, et sensibilisent aux enjeux locaux de maintien de la biodiversité.



Rosalie des Alpes
Vieux hêtres : Pyrénées, PN des Pyrénées,
RNR du Massif du Pibeste-Aoulhet...

© Maxime Percé du Sert.



Pied d'Alouette
Bordure de champs peu traités

© Mathieu Menand



Sommeur à ventre jaune
Zones humides des milieux
et prairiaux : PNR du Quercy



Loutre
Le long des cours d'eau de Midi-Pyrénées...

© Régis Comès



Ours brun
Milieux d'altitude de type forêts, fourrés et
landes : Pyrénées, Parc National des Pyrénées...

© ONCFS Equipe Ours.



Grand Tétras
Massifs anciens de conifères : Pyrénées,
Parc National des Pyrénées, Réserves Naturelles
d'Aulon et du Massif du Pibeste-Aoulhet...

© Bernard Nadaud.



Sources : IGN - DREAL / Auteur : Région Midi-Pyrénées - Mission Etudes et Evaluation - SIG / Décembre 2014



... forestiers
ercy...

© Laurent Barthe



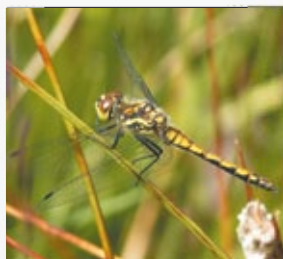
Lézard ocellé
Milieux ouverts méditerranéens ou de causses :
PNR du Quercy RNR des Coteaux du Fel...

© Gilles Potier



Ophrys de l'Aveyron
Causses du Sud de l'Aveyron...

© Mathieu Menand



Sympétrum noir
Zones humides du massif de l'est de l'Aveyron...

© Mathieu Menand



Fritillaire pintade
Prairies humides de plaine,
bassin de la Garonne...

© CBNFMP



Bocage du piémont pyrénéen

© Thierry Percie du Sert





-  Réserve Naturelle Régionale
-  Réserve naturelle nationale
-  Parc Naturel Régional
-  Parc National : zone cœur
-  Parc National : zone d'adhésion

Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

La loi Grenelle 2 de 2010 a fait émerger un nouvel outil d'aménagement du territoire en faveur de la biodiversité, la trame verte et bleue. Son objectif est de constituer un réseau d'habitats naturels connectés entre eux afin de contribuer à enrayer la perte de biodiversité. La TVB prend en compte les activités humaines, notamment agricoles et forestières, et intègre la nature dite « ordinaire ».



Hêtraie

© Philippe Bertrand

À l'échelle régionale, la TVB se concrétise par l'élaboration d'un Schéma Régional de Cohérence Écologique co-piloté par l'État et la Région. Le SRCE, à l'issue d'une longue concertation, a déterminé les enjeux et les objectifs pour le maintien ou la restauration des continuités écologiques en Midi-Pyrénées. Il est assorti d'un plan d'actions stratégiques co-construit avec l'ensemble des partenaires qui donne une feuille de route qui s'adresse à toute personne susceptible d'œuvrer en faveur des continuités écologiques.

Le SRCE ne crée aucune nouvelle réglementation mais permet d'orienter l'aménagement du territoire et les activités humaines afin de traduire concrètement la Trame verte et bleue. Ainsi, les documents d'urbanisme et de planification (SCoT, PLUi, PLU) devront prendre en compte le SRCE.



Cellule d'Assistance Technique à la gestion des Zones Humides (CATEZH)



Les zones humides sont des espaces de transition entre la terre et l'eau. Elles assurent des fonctionnalités importantes à préserver, et constituent des zones à forte biodiversité : zones de nidification, de repos, ou d'alimentation pour de nombreux animaux, zones de frai pour les poissons... Avec 20 000 km de cours d'eau, 10 ha de plans d'eau, et 4 500 ha de tourbières, Midi-Pyrénées a une forte responsabilité quant à la protection de ces milieux uniques. Aussi, des cellules d'assistance technique ont

été créées pour l'accompagnement de gestionnaires dans la préservation voire la reconquête de zones humides (CATEZH) et sont soutenues par la Région Midi-Pyrénées. Elles couvrent notamment le département du Tarn (Rhizo-biome, ATASEA 81), le corridor de la Garonne en Haute-Garonne et en Tarn-et-Garonne (Nature Midi-Pyrénées), le territoire des sables fauves gersois (ADASEA 32), une partie de l'Ariège (ANP) et l'Aubrac (ADASEA 12).

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES SUR
www.midipyrenees.fr/Energie-Environnement

RÉGION MIDI-PYRÉNÉES
22, bd du Maréchal Juin
31406 Toulouse cedex 9

